

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Arc Sud Développement - Programme d'actions 2013 - Subvention
de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis 2004, la Communauté Urbaine, dans le cadre des relations partenariales qu'elle entretient avec les associations de développement économique oeuvrant sur son territoire, apporte son soutien financier à l'association intercommunale Arc Sud Développement qui intervient sur les communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon.

Les actions que développe cette agence concernent principalement l'accompagnement des projets économiques et l'implantation d'entreprises sur ce territoire, la gestion d'une pépinière d'entreprises à Villenave d'Ornon et la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises.

Le bilan d'activités de cette association au titre de l'année 2012 concerne les interventions suivantes :

- la pépinière d'entreprises hébergeait, au 31 décembre 2012, 9 entreprises représentant 22 personnes générant un chiffre d'affaires global de plus de un million d'euros.

Le bilan des entreprises hébergées ou sorties de la pépinière est de 17 entreprises créées depuis 2006 dont 14 sont toujours en activité au 31 décembre 2012.

- les actions d'animation en 2012 ont concerné l'organisation de 5 petits déjeuners débats (thèmes relatifs à la fiscalité, loi de finances 2012, faire face à la concurrence, optimisation des ventes), une réunion sur la satisfaction des usagers de la pépinière, et une autre sur l'accueil des nouvelles entreprises.

- le partenariat développé par l'association avec le Réseau Aquitain des Pépinières d'Entreprises (6 réunions en 2012) et l'ELAN (Association nationale des Pépinières d'Entreprises) lui permet de développer un partenariat permanent avec les autres pépinières ainsi qu'un échange d'expériences et d'informations utiles aux créateurs d'entreprises. D'autre part, l'association se trouve ainsi référencée sur les deux sites et peut proposer aux créateurs d'entreprises des formations gratuites.

- le conseil à la création d'entreprises a donné lieu à la réception de 30 porteurs de projets en création ou en implantation d'entreprises.

- la promotion de l'image des communes et des zones d'activités a été assurée sous la forme de l'animation du site internet, de la diffusion de deux lettres d'informations

économiques, et des animations autour de déjeuners débats et de forums, ainsi que l'organisation du concours jeunes entreprises à Villenave d'Ornon.

La mise en œuvre de ce programme est réalisée avec les moyens humains de l'association soit une directrice générale et une assistante.

Pour l'année 2013, Arc Sud Développement sollicite le renouvellement de la subvention de 50 000 € que notre établissement public lui accorde depuis 2004, pour la mise en œuvre du programme défini ci-après (A), et dont le budget prévisionnel (B) s'élève à 183 000 € T.T.C.

A – Le programme d'actions 2013

Il sera développé sur les cinq axes suivants :

1 – Le développement de l'esprit entrepreneurial et l'aide à la création d'entreprises :

Il s'agit de développer et améliorer la politique d'accueil et de conseils aux porteurs de projets par un accompagnement personnalisé à chaque étape d'évolution du projet :

- Conseil à la réalisation d'un plan d'affaires (plan de financement, compte de résultat et plan de trésorerie prévisionnels, validation du marché),
- Recherche de partenaires et de financements,
- Constitution du dossier de demande de subvention ou de prêts d'honneur,
- Recherche de locaux ou, le cas échéant, hébergement en pépinière d'entreprises (en cas d'indisponibilité immobilière, réorientation du porteur de projet vers une autre structure communautaire),
- Analyse des besoins de formation des porteurs de projets et proposition d'un plan de formation personnalisé.
- Aide à l'intégration de la nouvelle entreprise dans le tissu économique local (mise à disposition du fichier entreprises et organisation de rencontres avec les clubs d'entreprises)

2 – Le soutien des entreprises déjà implantées :

Il intervient sous deux formes :

- **une veille économique est exercée sur l'ensemble du territoire** de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon qui alimente une base de données locales qui positionne l'association comme un relais d'information et de conseils et un chercheur de solutions aux besoins exprimés par les entreprises,

- **une démarche proactive** est menée pour les entreprises déjà implantées afin de définir leurs besoins matériels, immatériels, immobiliers et humains. La recherche de solutions adaptées aux besoins détectés des entreprises est ainsi engagée, avec l'appui éventuel du réseau des organismes consulaires, centres de formation, ANPE, APEC et d'organismes financiers.

- **contribution au développement de services de proximité** dans les zones d'activités et organisation d'actions d'animation en liaison avec les clubs d'entreprises en fédérant les chefs d'entreprises autour de thèmes communs (promotion des savoir-faire, conférences, partenariat d'affaires, etc...).

3 - L'accueil d'entreprises nouvelles à la recherche de solutions immobilières :

Dans ce cadre, Arc Sud Développement promeut le territoire à deux niveaux d'intervention :

- **pour les délocalisations ou expansions intra-communautaires**, l'agence, en relation avec les entreprises déjà implantées, les investisseurs immobiliers et les services de la Communauté urbaine, procède à la recherche de surfaces complémentaires en essayant de répondre aux contraintes techniques, matérielles et environnementales.

- **pour les implantations nouvelles dans l'agglomération bordelaise**, l'agence sert de relais de terrain, en partenariat avec BGI, pour répondre aux besoins des investisseurs extérieurs à tous les stades de leur projet de développement.

4- La promotion des zones d'activités et de la plate-forme multimodale d'Hourcade :

Le site d'intérêt métropolitain d'Hourcade, situé à proximité de la plate-forme multimodale, est qualifié de pôle économique majeur pour l'accueil de l'activité logistique de ferroutage par le contrat d'agglomération 2000 - 2006. Il constitue une réserve foncière de 50 hectares destinée à recevoir des activités de logistique. L'agence s'attache à promouvoir ce projet d'envergure nationale, et, notamment, sa commercialisation en regroupant sur ce site l'ensemble des opérateurs de transport et des entreprises de logistique en les orientant vers le ferroutage.

L'agence agit également pour la promotion des zones d'activités de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon.

5 - Démarche qualité avec évaluation des résultats des actions engagées :

La démarche qualité adoptée par l'agence vise à répondre, de manière optimale, aux attentes des porteurs de projets et à fournir des éléments destinés à évaluer les résultats des actions engagées. L'agence est certifiée conforme à la norme NF X 50-770 pour l'activité pépinière d'entreprises.

Les procédures d'accueil, de conseil et de suivi sont appliquées à tous les porteurs de projets intégrés ou non en pépinière. Le degré de satisfaction est évalué chaque année.

B - Budget prévisionnel 2013

Le budget 2013 de l'agence Arc Sud Développement s'élève à 183 000 T.T.C qui se répartissent comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Soutien à la création d'entreprises	49 000	Participation communes (Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon)	133 000
Soutien au développement d'entreprises sur le territoire	50 000		
Accueil d'entreprises nouvelles	35 000	CUB	50 000
Promotion de plate forme Hourcade	7 000		
Actions de communication et animation du club d'entreprises	39 000		
Outils d'évaluation et démarche qualité	3 000		
TOTAL	183 000	TOTAL	183 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le règlement d'intervention relatif aux agences de développement économique adopté par délibération du Conseil de Communauté du 25 mai 2012

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que le programme d'actions de l'association Arc Sud Développement contribue au maillage économique du territoire et au développement du bassin d'emplois de l'agglomération,

DECIDE

Article 1 : Il est attribué à l'association Arc Sud Développement une subvention de fonctionnement de 50 000 € pour le développement de son programme d'actions au titre de l'année 2013,

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative aux modalités de versement de cette subvention,

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2013

M. NICOLAS FLORIAN